

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## du 11 mars 2022

- **Parents** :

Mmes CHABOZ, GUSMAROLI, PERRIN, M. DERVAUX

- **Mairie** :

Mme ISRAEL (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie d'Aniane)

M. PEYRE (Conseiller délégué à la vie scolaire - mairie d'Aniane)

M. FAROLDI (Co-directeur ALP – mairie d'Aniane)

Mme BOMY (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie de Puèchabon)

Mme MAS (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie de Puèchabon)

- **Enseignants** :

Mmes DELIEUZE, DOLLET, GOIFFON, RICHARD, SAIS et VALOUR

**Nous excusons l'absence de :**

- **Inspectrice de l'Éducation Nationale** : Mme HUMBERT

- **DDEN** : M. SCOTTO DI FASANO

- **RASED** : Mme LE TOUMELIN (psychologue scolaire) ; Mme MEUNIER (E)

- **Enseignants** : Mmes DELSOL, FABRE et PFERSDORFF

- **Mairie de St Guilhem** : Conseiller municipal.

Ouverture de la séance à

**Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Mme DOLLET**

**Signatures :**

**Mme GOIFFON**



**Mme DOLLET**



## 1. COVID

Nous avons subi la vague COVID au mois de janvier. Pendant 4 semaines, nous avons eu 5 classes cas-contact par rotation. C'est-à-dire avec des obligations d'auto-tests à J0, J2 et J4. Dans les classes, les absents ont alors été nombreux rendant le travail des enseignantes compliqué.

Par ailleurs, l'absence de remplaçants disponibles a également conduit à « fermer » des classes. Merci aux parents et aux services de la mairie d'avoir su réagir et s'adapter à la situation.

**Représentants de parents :** *Pourriez-vous nous décrire les conditions de mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de non remplacement des enseignants (notamment en cas de crise sanitaire) ?*

**Représentant municipalité :** *La mairie n'a pas d'obligation. À la maternelle, un « service minimum » a été mis en place. En élémentaire, ils n'avaient pas la capacité financière ou de ressources humaines pour le faire. Ils ont essayé de maintenir la cantine ouverte par ailleurs. Ils ont pallié au maximum de leurs capacités, en bougeant en permanence les employés de poste pour s'adapter aux contraintes, mais ne pouvaient pas à ce point pallier les manques de l'éducation nationale (absences de remplaçants)*

**Représentants de parents :** *Une action a été menée contre le non remplacement des enseignants auprès de la hiérarchie.*

**L'équipe enseignante** est bien consciente des difficultés que les familles ont rencontrées pour assurer la garde de leurs enfants. La répartition des postes par académie dépend directement du ministère. Le rectorat et les services académiques répartissent ces postes par département et par profil. Pour la rentrée 2022, l'académie de Montpellier se voit dotée de 86 « moyens d'enseignement » complémentaires.

Nous sommes depuis lundi 7 mars revenus au niveau 2 du protocole sanitaire : plus de masque en extérieur et brassage possible par niveau, test à J2 sans déclaration sur l'honneur.

A partir de lundi 14 mars, une nouvelle étape sera franchie : au niveau 1, le port du masque n'est plus indispensable pour les élèves et il n'y a plus de limitation de brassage entre les groupes d'élèves. L'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels. Les accueils « décalés », le lavage des mains sont maintenus.

S'il survenait un cas COVID positif, tous les élèves de la classe seront considérés comme contacts à risques. L'ensemble des autres familles sera informée de manière à ce que celles qui le souhaitent puissent faire porter un masque à leur enfant ou réaliser un dépistage.

Nouveau protocole mis à jour sur le site de l'espace citoyen de la mairie d'Aniane.

## 2. PPMS (bilan des exercices)

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a été mis à jour. Il précise le rôle de chacun en cas d'évènement grave (alerte décidée par le préfet ou le maire) qui entraînerait le confinement ou l'évacuation des locaux.

Un exercice « évacuation » s'est déroulé le 02/12/2021 avec l'assistance des pompiers. Un exercice « intrusion – mise à l'abri » sera organisé prochainement.

Il s'agit essentiellement de s'assurer de la bonne transmission des informations au sein de l'école.

Pour ce qui concerne les parents, les consignes ont été communiquées lors des réunions de rentrée. En cas de besoin : France Bleue Hérault est la source officielle d'informations. Les messages d'alerte sont également transmis par SMS, courriel aux abonnés de la lettre d'Aniane ou de Puéchabon et par haut-parleur dans le village.

Les enfants sont en sécurité à l'école.

### **3. Projets**

- Dessins, cartes de vœux et lettres des classes de cycle 2 ont accompagné les colis de Noël aux personnes âgées du village
- ateliers volley-ball pour les classes de CE
- **FIFE** (Festival Internationale du Film d'Education) s'est tenu les 18 et 19/11.
- **Spectacle de magie** offert par la municipalité le 26/11/2022
- **Ecole et Cinéma** pour les classes 1, 2 et 3 (2 séances déjà faites + une dernière en avril)
- travail avec une comédienne Jasmine DZIADON terminé pour les classes 3,5,6 et 9. Possibilité d'organiser une représentation publique pour les classes 1 2 4 et 11 ?
  - ✓ rencontre et travail avec un musicien (Samuel COVEL) pour les classes de CM1/CM2 , sur les périodes 4 et 5
  - ✓ **Cycle balle-ovale** pour les classes de CM1/CM2 , commence fin mars
  - ✓ Rencontre avec un illustrateur (financé intégralement par la bibliothèque donc par la mairie) en CP le 8 mars
  - ✓ Travail avec Vivre à Aniane, ateliers au Jardin
  - ✓ projet arboébio pour les classes 4 et 11
  - ✓ **fête des écoles** : date fixée au 24/06

Si les conditions sanitaires et climatiques le permettent, l'équipe enseignante est prête à reprendre l'organisation des années antérieures : jeux dans la cours - repas partagé et danse dans le rue.

Nécessite la participation de tous

Réunion entre les différents acteurs de la fête des écoles à prévoir le plus vite possible.

### **4. Travaux et aménagements ; Investissements**

Demande d'une augmentation de la dotation par élève ; dotation fixée à 47euros depuis de nombreuses années + augmentation importante du prix du papier depuis 2 ans...

**Représentants municipalité** : appuient cette augmentation à 50€ par élève, qui devra toutefois être discutée en conseil municipal.

Les espaces de sport ?

**Représentants municipalité** : des devis ont été faits pour remettre en état la brèche et la crèche. Un petit groupe de travail s'est constitué au sein de la mairie. À court terme, ils arrangent ce qu'il y a de déjà existant. À moyen terme, des pistes plus ambitieuses sont sur le tapis (demande de subventions pour créer des espaces multi sport). Dossier gymnase en cours encore. Sur le terrain sous la crèche, problème de branches qui tombent (c'est l'Abbaye qui s'en occupe)  
Chauffage : un élu est sur ce dossier. La chaudière va bientôt lâcher. Il faut ré-indiquer les classes qui sont concernées par ce problème car il y a un nouveau directeur des services techniques.

**Représentants de parents** : Pourriez-vous nous indiquer où en est le projet de réfection de la cour ?

**Représentants municipalité** : attendent de savoir comment ils vont aménager les espaces de sport pour se lancer dans la désimperméabilisation de la cour de l'école.

**Représentant municipalité** : La demande de voiles d'ombrage doit être présentée au budget 2022.

**Représentant municipalité** : les peintures seront refaites cet été dans la salle des maîtres et le bureau.

### **5. Organisation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire**

Repas à 1€ : combien de bénéficiaires ?

**Représentant municipalité** Entre 90 et 100 familles bénéficient du dispositif.

**Représentants de parents** : Retour sur sondage mené par les représentants de parents concernant les besoins en centre de loisirs

75 réponses sur les deux écoles (sur environ 200 familles) : majorité de réponses pour l'ouverture d'une semaine sur les vacances de Noël, sur la totalité d'Août, et sur l'ouverture à 7h

### **Conclusion**

Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 03/06/2022 .

Le conseil est clos à 19h15

Merci à tous.

La municipalité invite tous les participants à un frugal apéritif dans la cour.

### **En annexe :**

Feuille d'émargement